



---

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE**

AVIS est par la présente donné que le Comité de démolition de la Ville de Dollard-des-Ormeaux tiendra une séance publique le 12 décembre 2017 à 18 h 30 dans la Salle du conseil, au 12001, boulevard De Salaberry, afin d'étudier la demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé à l'adresse suivante :

**17, rue Malta (lot 1 326 979)**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19) et aux dispositions du *Règlement R-2013-088 sur la démolition des immeubles*, **toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit**, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la municipalité.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 1<sup>er</sup> décembre 2017.

SOPHIE VALOIS, greffière